

GPDS : Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire

1. LES ELEVES DECROCHEURS : DE QUI PARLE-T-ON ?

Les définitions officielles

Les textes récents (circulaire du 10 février 2011) définissent comme **décrocheurs**, les jeunes qui ont décroché du système de formation initiale, en cours ou en fin d'année scolaire, sans avoir acquis un niveau de diplôme minimal. Ils fixent aussi l'obligation de proposer aux jeunes de 16 à 18 ans, sans diplôme et sans emploi...des solutions de formation ou d'insertion leur permettant de préparer leur entrée dans la vie active. Il s'agit d'élèves qui ont démissionné ou qui ont été désinscrits par décision académique suite à un absentéisme continu.

Ceux-ci ne relèvent pas directement du GPDS de l'établissement, dans la mesure où l'on peut dire qu'ils ont déjà décroché...mais doivent être pris en charge par les Plateformes de suivi et d'accompagnement, spécifiquement mises en place sur chaque district.

On peut noter que les élèves de moins de 16 ans, qui ne fréquentent plus d'établissement scolaire sont considérés comme **déscolarisés**, mais n'entrent pas dans cette catégorie des décrocheurs (selon la terminologie officielle).

Les élèves **absentéistes** sont ceux pour lesquels on constate des absences répétées et non régularisées (à partir de 4 demi-journées dans le mois). Des procédures de signalement sont formalisées, et un système de sanction est prévu. En fonction de ses formes et de son intensité l'absentéisme peut indiquer, parmi d'autres signes, une situation de décrochage scolaire, et dans ce cas le GPDS peut proposer et mettre en place une action adaptée à la situation et à la problématique spécifique de l'élève.

Pour résumer :

L'élève décrocheur n'est inscrit dans aucune formation diplômante.

L'élève absentéiste est inscrit dans une formation mais compte plus de 4 1/2 journées d'absences par mois. C'est ce type d'élève qui est appréhendé en GPDS.

Les différents « profils »

De fait, le décrochage peut prendre plusieurs formes et il serait douteux d'imaginer qu'il existe un profil unique de décrocheur.

Schématiquement, on peut identifier au moins trois différents « profils » :

- les élèves en risque de décrochage : quelques premiers signaux peuvent alerter les équipes éducatives, et inciter à la vigilance... c'est la fonction de « veille » ;
- les élèves qui donnent les premiers signes réels de décrochage : tous les « signaux » ne sont pas nécessairement activés mais ils sont suffisamment manifestes pour qu'une intervention soit nécessaire, notamment s'ils s'associent à un absentéisme « perlé ». La situation peut être identifiée à tout moment de l'année scolaire ;
- les élèves pour lesquels le processus est engagé de longue date, et pour lesquels on cumule les indices... dont éventuellement un absentéisme déjà lourd. Ils sont le plus souvent repérables dès la rentrée scolaire.

Les « familles » d'indicateurs

Sans pouvoir être complètement exhaustif, on peut repérer 7 grandes familles d'indicateurs,

1. L'absentéisme : perlé, récurrent ou ses formes particulières (absentéisme de l'intérieur),
2. La difficulté scolaire : chute brutale des résultats,

3. Le désinvestissement scolaire : ne fait pas ses devoirs, n'a pas son matériel, n'a ni projet scolaire ni projet professionnel, etc.
4. Le comportement en classe : agressivité, agitation, dort en classe,
5. L'attitude, le comportement dans l'établissement : l'apathie, le manque visible de motivation, le rapport aux autres, etc,
6. Les difficultés sociales, familiales, voire psychologiques,
7. Le rapport à la famille lors des contacts.

2. QUELS OBJECTIFS POUR LE GPDS ?

Les causes, comme les manifestations du décrochage peuvent être multiples, et le GPDS peut avoir repéré des besoins dans de nombreuses dimensions, mais devant le nombre de situations qui posent problème, il pourra décider de se donner des priorités : ce qui est le plus pertinent, ou le plus urgent compte tenu de la spécificité de l'établissement.

LA LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME

L'absentéisme est souvent un des premiers signes qui alerte l'établissement ; cet absentéisme peut être le signe d'un processus de décrochage déjà bien engagé... ou dans d'autres cas, on peut craindre que les absences répétées de l'élève lui fasse « perdre pied » et ne l'amène à décrocher. De ce fait, la lutte contre l'absentéisme fait souvent partie des objectifs affichés dans les établissements. Le GPDS peut, contribuer à **réduire cet absentéisme**, en apportant des réponses adaptées aux élèves. Cela suppose de caractériser cet absentéisme et d'en comprendre les raisons. Cependant, on sait aussi qu'il est quelquefois bien difficile de reprendre contact avec des élèves « très absents » ; il ne serait sans doute pas judicieux que le GPDS se consacre exclusivement à ces élèves là, au prix d'une grande dépense d'énergie pour peu de résultats. Cela risquerait d'avoir un réel effet démobilisateur. Par ailleurs, il existe des procédures de signalement et de sanction que l'établissement se doit de respecter.

LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE

A la différence de la stricte lutte contre l'absentéisme, certains élèves ne se signalent pas prioritairement par leurs absences, mais sont néanmoins dans un processus visible de décrochage.

Lutter contre le décrochage, c'est chercher à limiter le nombre de sorties/abandons, en cours de scolarité en cherchant en quelque sorte à « **raccrocher** » des élèves qui donnent déjà des signes manifestes de désintérêt.

LA PREVENTION DU DECROCHAGE

Insister sur la dimension de prévention, c'est vouloir se situer le plus en amont possible ... Même si l'élève ne laisse pas encore paraître des signes forts de décrochage (et notamment il n'a pas ou peu d'absences injustifiées), il est quelquefois possible de repérer les premiers signes de perte d'intérêt ou des indices qui peuvent alerter comme autant de facteurs de « risques » (un élève qui semble découragé par les difficultés qu'il rencontre dans certaines matières, ou qui semble « perdu » ou « dépassé » par exemple). Prévenir le décrochage c'est chercher à **stopper un processus** qui pourrait conduire l'élève à décrocher.

L'AIDE A L'ORIENTATION OU A UNE REORIENTATION

L'aide à l'orientation peut être une dimension importante de la prévention du décrochage. Dans les **collèges**, cette dimension concernera plus directement les élèves de 3ème, (ou de 4ème) tant il est vrai qu'il est souvent plus facile pour un élève de s'accrocher à ses études quand il sait vers quoi elles conduisent. Certains élèves peuvent en effet avoir besoin d'un appui plus important pour choisir une voie qui leur convient. Et pour certains d'entre eux, il sera préférable d'envisager une solution en alternance plutôt que la poursuite en établissement scolaire. Cette perspective peut leur permettre de retrouver du sens à leur scolarité dans l'établissement, au moins jusqu'à la fin de la 3ème.

3. LE GPDS ET LES INSTANCES EXTERNES A L'ETABLISSEMENT

Le GPDS pourra, s'il le juge utile, signaler un élève à la commission absentéisme de district, ou à l'inspection académique, suivant les procédures en vigueur dans chacun des départements. Cela pourra selon les cas, entraîner un rappel à la règle par écrit à l'élève et à sa famille ou lors d'un entretien individuel ou collectif. En tout état de cause, lorsque cette décision est prise collectivement, il importe de préciser qui va faire effectivement la démarche.

Lorsque le GPDS a pris en charge un élève, lui a proposé différentes modalités d'accompagnement mais ne parvient plus à aider ce jeune, il pourra faire appel au réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE) qui selon les cas, proposera une réponse dans un dispositif éducation nationale ou dirigera le jeune vers [la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs de district](#). Celle-ci organise l'accueil et l'accompagnement des jeunes en associant l'ensemble des partenaires concernés (MLDS, missions locales, etc). Cette plateforme reçoit plusieurs types de publics : les élèves en cours ou en risque de décrochage (pour le réseau FOQUALE), les élèves scolarisés l'année précédente et sans solution, les élèves nouvellement arrivés en France, les jeunes « perdus de vue ».

4. LE GPDS EST L'AFFAIRE DE TOUS

Tous les personnels de l'établissement sont concernés par la prévention du décrochage scolaire. La représentation de toutes les fonctions est donc essentielle pour mieux comprendre les difficultés des élèves. Les regards croisés permettent une analyse plus fine des situations individuelles et une plus grande variété de réponses à y apporter.

L'apport de chacun

– L'implication des [enseignants](#) dans le GPDS est essentielle : leur connaissance de l'élève dans le groupe classe, leur approche disciplinaire et leur capacité à intégrer la dimension pédagogique dans le traitement des problématiques sont des gages de qualité de la réflexion du GPDS. Leur présence sera déterminante pour l'adhésion de la communauté enseignante aux projets préconisés.

– Le [CPE](#) est un partenaire essentiel du GPDS : sa connaissance de l'élève et du fonctionnement des groupes classe, ses liens avec les familles ainsi qu'avec les différents partenaires de l'EPLE sont des apports indispensables à l'étude des situations soumises au GPDS.

– Le [Conseiller d'Orientation Psychologue](#) apporte au GPDS son expertise psychologique, sa connaissance des filières de formation et de l'éducation à l'orientation.

De plus, comme conseiller technique du chef d'établissement pour le volet orientation du projet d'établissement, il peut participer au renforcement de la cohérence entre les actions de ce volet et les types de difficultés rencontrées par les élèves. Il peut aussi utiliser l'analyse de ces difficultés dans la construction d'actions de liaison collège – lycée.

– Les contacts réguliers de [l'infirmière](#) avec les élèves lui permettent de repérer les situations de mal être et d'être un relais dans les problématiques de santé des jeunes. Sa participation au GPDS est indispensable.

– L'expérience de médiation de [l'assistante sociale](#) auprès des familles et des jeunes ainsi que sa connaissance de la législation et des structures sociales sont un apport indispensable au travail du GPDS.

– L'aide qu'il apporte aux élèves dans leurs recherches et l'organisation de leur travail personnel permet au professeur [documentaliste](#) d'avoir un regard différent sur l'élève et de repérer des compétences transversales. Sa participation au GPDS est donc une source d'enrichissement.

– Dans les lycées professionnels, le [chef des travaux](#), par sa connaissance des aspects techniques et professionnels des disciplines enseignées ainsi que par ses relations avec le monde de l'entreprise représente un apport intéressant pour le GPDS.

– Certains personnels de [vie scolaire](#) et/ou [ATOS](#) peuvent aussi apporter un éclairage sur les élèves, utile au GPDS.

– D'autres [personnes ressources et partenaires](#) pourront apporter leurs compétences et expérience professionnelles au GPDS de façon régulière ou occasionnelle comme par exemple le coordonnateur MLDS, les missions locales, les PAIO...

5. LE FONCTIONNEMENT DU GPDS

Composition : Chef d'établissement-Adjoint / CPE référent décrochage scolaire - référent Foquale ([]) / Enseignant (Mme []) / Assistante Sociale (Mme []) / COP (Mme []) / Infirmière (Mme [])

GPDS réuni 4 fois dans l'année : lors de la rentrée et en amont des conseils de classes (décembre, mars et mai)

Support : fiche de suivi GPDS (en annexe) instruite par le CPE de niveau et présentée par le référent décrochage en GPDS.

Les préconisations du GPDS sont inscrites sur la fiche de suivi individuel.

A l'issue du GPDS, un tuteur est désigné pour assurer le suivi des préconisations du groupe de travail et assurer le lien avec l'ensemble des intervenants, l'élève et sa famille.